



## Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 29 Septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 29 Septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 19 Septembre 2017

Présents : M. MONTARON Philippe, Mme DEMKO Nadine, M. LESUEUR Michel, Mme KEATES Patricia, M. RENAUD Robert, Mme LEFEVRE Blandine, Mme FORSTER Céline, Mme SOBATA Thérèse, M. BEZIN Jean-Marc, M. DE ROBERTIS Jean-Marie, Mme DEHAUT Hélène, M. STOCKINGER Jean-Luc, Mme JAGER Ginette, M. LEDUC Bernard, Mme COULON Noëlle, Mme PASCAL Viviane, M. SAVOYEN Nicolas, Mme BONVARLET Brigitte, Mme TAQUOY Marie-Christine.

Représentés :

M. BEAUDON Alain donne pouvoir à M. STOCKINGER Jean-Luc  
Mme LECAMP Josette donne pouvoir à Mme DEMKO Nadine  
M. STRAMANDINO François donne pouvoir à M. LESUEUR Michel  
M. PERRY Pascal donne pouvoir à M. RENAUD Robert  
Mme LEMOINE Marie-Thérèse donne pouvoir à M. DE ROBERTIS Jean-Marie  
M. CEGALERBA Jean-Claude donne pouvoir à M. MONTARON Philippe  
M. LALU Hervé donne pouvoir à Mme BONVARLET Brigitte

Absents Excusés :

Mme HERBELIN Amandine

Le procès-verbal de la séance du Vendredi 28 Juillet 2017 a été adopté.

M. STOCKINGER Jean-Luc est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Achat de terrain bi cross
- Cession de terrain LOGIVAM rue Claude Debussy
- Vente du terrain rue de Stadthagen
- Indemnité de Conseil du Receveur Municipal
- LOGIVAM : demande numérotation pour programme immobilier de 20 logements
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
- Modification du poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet
- Questions et informations diverses
- Date du prochain Conseil Municipal.

## **ACHAT DE TERRAIN BI CROSS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité a négocié l'achat de terrains constituant le terrain de Bi Cross.

Les parcelles que nous souhaitons racheter sont les suivantes :

- B37 terrain d'une superficie de 933 m<sup>2</sup>
- B40 terrain d'une superficie de 1625 m<sup>2</sup>
- B58 terrain d'une superficie de 12587 m<sup>2</sup>
- B59 terrain d'une superficie de 2228 m<sup>2</sup>
- B60 terrain d'une superficie de 3250 m<sup>2</sup>
- B899 terrain d'une superficie de 5035 m<sup>2</sup>

Notre proposition de rachat de ces parcelles à hauteur de 36 000€ a été acceptée par les vendeurs.

Monsieur le Maire précise que la somme est prévue au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles pour un prix de 36 000 € hors frais de notaire.

## **CESSION DE TERRAIN LOGIVAM RUE CLAUDE DEBUSSY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité va se voir reverser des bouts de parcelles par LOGIVAM afin de mettre en place un nouvel emplacement pour les containers. Ce projet a été demandé par la Communauté d'Agglomération du Soissonnais suite aux modifications des normes concernant le ramassage des déchets.

Les parcelles sont les suivantes :

- AE59 P(i) terrain d'une superficie de 51 m<sup>2</sup>
- AE52 P(g) terrain d'une superficie de 39 m<sup>2</sup>
- AE51 P(e) terrain d'une superficie de 43 m<sup>2</sup>
- AE49 P(c) terrain d'une superficie de 26 m<sup>2</sup>
- AE44 P(a) terrain d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>

Les parties cédées le seront à l'euro symbolique et tous les frais émanant de cette vente seront à la charge de LOGIVAM.

Monsieur le Maire précise que la somme est prévue au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique.

## **VENTE DU TERRAIN RUE DE STADTHAGEN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la COOP LOGIVAM a fait une proposition à 45 000€ HT pour le terrain rue de Stadthagen, section AB n° 431p pour une superficie d'environ 3620 m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir vendre ce terrain pour la somme de 45 000 €. Tous les frais concernant l'achat de ce terrain seront à la charge du futur acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à vendre le terrain sis rue de Stadthagen cadastré AB n°431p d'une superficie d'environ 3620 m<sup>2</sup> pour un montant de 45 000 € et à signer toutes les pièces nécessaires pour le bon déroulement de cette opération. Les frais de notaire seront à la charge du futur acquéreur.

## **INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Compte tenu du changement de comptable intervenu au 03 Avril 2017, il est nécessaire, si la collectivité maintient le bénéfice de cette indemnité au profit du nouveau comptable, de délibérer pour maintenir son attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, maintient le bénéfice de cette indemnité au profit du nouveau comptable et maintient l'attribution de cette indemnité.

## **LOGIVAM : DEMANDE NUMEROTATION POUR PROGRAMME IMMOBILIER DE 20 LOGEMENTS**

Monsieur le Maire explique que LOGIVAM a fait une demande de numérotation d'un futur immeuble. Il s'agit de la réalisation d'un ensemble immobilier de 20 logements répartis en 4 individuels et 16 collectifs.

Ce programme se trouvera sur la rue Robert Cappe, les numéros seront les suivants:

- Les numéros 1, 3, 5, 7 rue Robert Cappe pour les logements individuels
- Les numéros 9, 11, 13, 15 rue Robert Cappe pour les blocs collectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de donner le nom de cette voirie et de donner les numéros tels que décrits ci-dessus.

## **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET, CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent employé en tant qu'Adjoint technique va voir augmenter son temps de travail à 35 heures au lieu de 19.60 heures par semaine. Monsieur le Maire avait donné son accord et la demande a été envoyée au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion. Il convient maintenant de mettre à jour le tableau des effectifs et de faire une déclaration de vacance d'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme décrit ci-dessous et de faire la déclaration de vacance auprès du Centre de Gestion.

## **MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au reclassement d'un agent suite à des problèmes de santé, la mairie a décidé une nouvelle affectation pour cet agent. Il convient donc de modifier son temps de travail, en accord avec l'agent. La demande a été envoyée au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion. L'agent employé en tant qu'Adjoint technique va voir diminuer son temps de travail à 15 heures au lieu de 19.60 heures par semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de supprimer le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

1. Motion de l'UNION des Maires de l'Aisne (suppression des contrats aidés)
2. Le rapport annuel 2016 du SESN est à disposition en Mairie  
32 communes / Nb habitants desservis 1860 foyers (1792 en 2015) / Consommation en hausse (163874 m3 contre 152476 en 2015) / Travaux financés par le SESN sur la commune ... Rue Pasteur 40 000 Euros / Branchements plomb sur 1860 compteurs reste 10 compteurs à changer / Qualité de l'eau de bonne qualité – aucun pesticide détecté, eau très calcaire et peu fluorée
3. Statistiques de la délinquance  
Statistique de la délinquance sur la commune pour Juillet et Août 2017
4. Rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet (18 octobre 2017)

Devenir de la friche industrielle EUREMALCO, réunion programmée par M. le Sous-Préfet suite à notre visite en Mai dernier à la Préfecture

Sont invités la DREAL, L'ADEME, la Communauté d'Agglomération et tous les bailleurs du département / Nous recevons en aparté l'OPAL pour préparer la réunion

5. Rencontre de M. DELATTE (Député)

Incertitude concernant la Taxe d'habitation / Message pessimiste des sénateurs

6. Courrier durant les vacances d'un cabinet d'avocats représentant les sociétés FGI ? Le Boulier et Novatroc

Demande de rendez-vous pour « trouver une issue acceptable pour tout le monde »

Rappel que nous avons délégué notre droit de préemption à l'EPFLO et que nous ne sommes pas les propriétaires. L'EPFLO a refusé de leur côté toute rencontre et ce n'est pas à nous d'intervenir / Courrier de la Mairie (lecture)

7. Avancement sur le dossier de la Police Municipale

Rencontre de 2 nouveaux candidats / Mise en place pour le début de l'année 2018

8. Rappel des spectacles, cérémonies et animations sur la Commune

Le marathon du mois de septembre se termine ...

Journée des associations, Journée du Patrimoine, 1ère participation à la fête du Haricot

- 30 Septembre ... Inauguration du square Robert CAPPE et de L'Espace sportif Joseph STRAMANDINO

- 30 Septembre ... Soirée Théâtre à l'espace culturel

- Samedi 14 Octobre ... Soirée ABBA STORY

- Samedi 4 Novembre ... Soirée Bavaroise

## **DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**A définir**

**FIN DE SEANCE à 19h10**